

Vers un nouveau contrat social pour l'égalité
entre les femmes et les hommes



regroupement
DES FEMMES

DE LA CÔTE-NORD

Regroupement des femmes
de la Côte-Nord (RFCN)

Mémoire présenté aux membres de la Commission des
affaires sociales chargés d'étudier dans le cadre
d'audiences publiques la politique en condition féminine et le
concept d'égalité

Le 16 décembre 2004

TABLE DES MATIÈRES

Mémoire présenté aux membres de la Commission des affaires sociales chargés d'étudier dans le cadre d'audiences publiques la politique en condition féminine et le concept d'égalité	1
MEMBERSHIP	3
PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME	4
PRÉAMBULE	5
NOTRE TERRITOIRE	5
MARCHÉ DU TRAVAIL.....	6
SCOLARITÉ	6
REVENU D'EMPLOI.....	7
SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE	7
VIOLENCE	7
PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR.....	8
CONSTAT	8
NOS RECOMMANDATIONS	9
1. La nécessité d'une analyse sexospécifique	9
2. La mise en place d'une politique en condition féminine	9
3. Le maintien du Conseil du Statut de la femme	10
4. Le maintien du Secrétariat à la condition féminine et la nomination d'une ministre de la condition féminine	10
CONCLUSION	11

MEMBERSHIP

En date du 6 décembre 2004, ce mémoire a été endossé par le Regroupement des femmes de la Côte-Nord représentant plus de 5 000 Nord-Côtières.

Nos membres :

AFÉAS Baie-Comeau	Baie-Comeau
CAVAC Côte-Nord	Sept-Îles
Centre de femmes aux 4 Vents	Sept-Îles
Centre de femmes de Forestville	Forestville
Centre de la petite enfance Au Carré de Sable Inc.	Baie-Comeau
Centre de la petite enfance Magimuse	Ragueneau
Centre le Volet des femmes	Aguanish
Collectif de Sept-Îles pour la santé des femmes	Sept-Îles
L'Alliance des femmes	Sacré-Cœur
Centre de la petite enfance Les P'tits Bécots	Baie-Comeau
Maison Anita Lebel	Baie-Comeau
Chemin de l'Espoir, Maison de la famille	Port-Cartier
Maison des femmes de Baie-Comeau	Baie-Comeau
Maison l'Amie d'Elle	Forestville
Maison le Coin des femmes	Sept-Îles
Action Info-Femmes	Portneuf-sur-mer
Actions Sida Côte-Nord	Sept-Îles
Association des femmes de carrière	Baie-Comeau
CALACS, Région Côte-Nord	Baie-Comeau
Centre de femmes l'Étincelle	Baie-Comeau
Centre Émersion Manicouagan	Baie-Comeau
Cercle des fermières de Ragueneau	Ragueneau
Collectif de théâtre Vision R'Ose	Baie-Comeau
Comité de femmes Kanikantet	Natashquan
Évêché de Baie-Comeau	Baie-Comeau
FIEF	Baie-Comeau
Les cousines d'Adéline	Tête-à-la-Baleine

Maison d'aide et d'hébergement de Fermont	Fermont
Multi-Partage inc	Forestville
Ressources Familles Manicouagan	Baie-Comeau
Syndicat des infirmiers et infirmières CHBC	Baie-Comeau
Table de Concertation Régionale des Organismes Communautaires et bénévoles de la Côte-Nord	Baie-Comeau
Espace Côte-Nord	Baie-Comeau
Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes - Côte-Nord	Baie-Comeau
Synd des infirmiers et infirmières du Nord-Est du Québec (SIINEQ)	Chicoutimi
Fondation Liza Hamel	Baie-Comesu

166 membres individuelles dont une soixantaine de membres jeunes font aussi partie du Regroupement des femmes de la Cote-Nord.

PRÉSENTATION DE NOTRE ORGANISME

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN) existe depuis 1984. Il est issu de la volonté des nord-côtières de se concerter et de se réseauter. C'est un organisme féministe et communautaire à vocation régionale. Par ses actions, il veut défendre, soutenir et revendiquer les droits et libertés des femmes de la Côte-Nord ; les sensibiliser et les outiller à leurs droits, obligations et responsabilités face aux différentes structures de la société ; initier les actions à partir de l'expertise de ses membres ; favoriser et créer un lieu d'échange et d'information entre les femmes de la Côte-Nord et privilégier la mise en commun de l'expertise de chacune ; soutenir la concertation des femmes et des groupes de femmes des différents milieux ; pallier à l'éloignement des grands centres en assurant une représentation régionale et nationale des femmes de la Côte-Nord auprès des différents paliers gouvernementaux et mouvements nationaux des femmes ; supporter les actions des groupes de femmes souhaitant mettre sur pied des projets d'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes de la Côte-Nord ; se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou autres biens par voie de souscriptions publiques.

Plus de 36 groupes, auquel s'ajoutent 163 femmes ne faisant pas partie d'un organisme, sont membres du RFCN. Les groupes membres répartis sur l'ensemble du territoire nord-côtier rejoignent par leurs actions un total de plus de 5 000 femmes.

PRÉAMBULE

Depuis l'arrivée au pouvoir du présent gouvernement, beaucoup de changements sont intervenus dans les structures en place fragilisant les acquis durement gagnés de haute lutte par les femmes et les organismes communautaires.

Les groupes membres du Regroupement des femmes de la Côte-Nord et les femmes membres individuelles sont inquiètes de la tournure que prend l'État et des décisions prises par ses dirigeants sous prétexte que dans ce pays qu'est le Canada l'égalité entre les femmes et les hommes est acquise.

La formule adoptée pour le changement des structures dans les régions ressources reflète une fois de plus la disparité entre les groupes de femmes et les groupes économiques traditionnels de se faire entendre. Ceci fait partie de ce que nous appelons plus haut l'idéologie sexiste et l'organisation patriarcale. Nous n'avons pas les mêmes moyens ni les mêmes effectifs que les CLD, CRÉ, les grandes compagnies et bien d'autres. Pourtant nous sommes conscientes de la place que nous pourrions prendre si on nous accordait l'égalité des chances.

Le présent mémoire fait état de la situation de la condition de vie des femmes sur la Côte-Nord et dresse un portrait des inégalités qui existent encore et peut-être plus qu'avant, entre les femmes et les hommes de la région.

NOTRE TERRITOIRE

La Côte-Nord, faut-il le rappeler, est un vaste pays défriché et conquis par des gens venus d'autres régions et également par les autochtones.

De par son immense territoire qui s'étend sur 1 234 kilomètres de côte et dont la superficie est de plus de 299 958 kilomètres carrés, la Côte-Nord est une région difficile d'accès pour certains villages qui ne sont pas rejoints par la route. Mais, elle possède des richesses inestimables, tant au point de vue forestier, que minier ou son complexe hydroélectrique qui servent à l'ensemble du peuples québécois.

Toutefois, pour rejoindre tous les groupes membres et toutes les membres individuelles qui habitent les 33 localités dispersées sur tout le territoire, le Regroupement des femmes de la Côte-Nord doit faire preuve d'ingéniosité. (Voir carte annexe).

Il est à noter que depuis 1981, la population nord-côtière a diminué de 20% et entre 1991 et 2001, elle a diminuée de 5,3 % ce qui signifie que c'est la deuxième plus importante baisse démographique au Québec. La Côte-Nord comptait en 2001, une population composée de 48 240 femmes et 49 515 hommes ce qui ne représentent que 1,4 % de la population totale du Québec. Il est à noter également que 71 % de la population régionale est concentrée dans deux des six MRC qui ont une ville centrale, le 39 % de la population restante est éparpillée sur l'immense territoire.

La Côte-Nord est une des régions où la population est plus jeune que celle de l'ensemble du Québec : on y compte une plus forte proportion d'enfants de 0 à 14 ans (19,3 %) et de jeunes de 15 à 19 ans (7,2 %) qu'au Québec (respectivement 17,8 % et 6,4 %). Par contre, pour les jeunes de 20 à 24 ans et 25 à 29 ans, les pourcentages sont moins élevés que la moyenne provinciale; (6,1 % C-N et 6,7 % Q.) et 5,9 % C-N et 6,1 % Q.)¹

Sur la Côte-Nord, les femmes sont sous-représentées (49,3 %) par rapport à la moyenne québécoise (51,2 %) et ce, dans tous les groupes d'âges à l'exception des 30-34 ans.²

Il est à noter que ces données statistiques tiennent compte de la population autochtone qui compte plusieurs réserves réparties sur l'ensemble du territoire nord-côtier.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Les taux d'activités (54,5 %) et d'emploi (47 %) des femmes de la région sont largement inférieurs à ceux des Québécoises (respectivement 57,7 % et 53,2 %), alors que leur taux de chômage est presque deux fois plus élevé (13,8 % contre 7,7 %). Dans n'importe quel groupe d'âge, les Nord-Côtières connaissent plus de difficultés d'intégrations au marché du travail que les Québécoises. C'est une tendance qui ne semble pas se résorber avec le temps puisque les écarts les plus importants se retrouvent chez les 15-29 ans.

Les taux d'activité et d'emploi des Nord-Côtières sont plus faibles que ceux des hommes de la région (57,5 % contre 69,4 %). Elles travaillent à temps partiel proportionnellement près de trois fois plus que leurs homologues masculins (28,8 % contre 10,6 %).

Comme les Québécoises, les Nord-Côtières sont concentrés dans le secteur des affaires, des finances et de l'administration (22,3 %) ainsi que dans le secteur des services et de la vente (32,8 %). Le taux de féminité dans ces deux secteurs, qui atteignent respectivement 77,7 % et 61,2 %, comparativement à 71,8 % et 54, % pour l'ensemble du Québec démontrent qu'il s'agit de domaines très féminisés et que les Nord-Côtières y sont davantage concentrées que les Québécoises .

Le taux de féminité le plus élevé, qui se remarque dans le secteur de la santé (81,7%) est aussi plus important que dans l'ensemble du Québec (77,9 %), alors que le plus faible, dans le secteur des métiers, des transports et de la machinerie (4,4 %), est inférieur à la moyenne québécoise (7,3 %). Notons, que cette polarisation de l'intégration professionnelle des femmes nuit à leur autonomie économique et influence l'ensemble du développement économique et social régional.

SCOLARITÉ

Sur la Côte-Nord, les femmes sont moins scolarisées que la moyenne des Québécoises : seulement 7,2 % d'entre elles détiennent un grade universitaire, comparativement à 13,3% des femmes du Québec,

alors que 21 % ont complété moins d'une neuvième année, ce qui est le cas de 15,9 % de leurs homologues québécoises. Par rapport aux hommes de la région, les Nord-Côtières ont proportionnellement moins poursuivi leurs études plus de 13 ans (59,1 % contre 56,3 %).

REVENU D'EMPLOI

Il est à noter que de façon générale, au Québec et également sur la Côte-Nord, le taux d'emploi des femmes est toujours inférieur à celui des hommes, quelle que soit leur scolarisation.

Les Nord-Côtières ne gagnent que 54,9 % du revenu masculin, comparativement à 67,1 % pour les Québécoises. De plus, de 1991 à 2001, le revenu moyen d'emploi des femmes de la région a augmenté plus lentement que celui des Québécoises (29,5 % contre 33,6 %). Il est à noter, qu'une Nord-Côtière sur dix ne touche aucun revenu (10,6 %) alors que c'est le cas de 5 % des hommes de la région et de 7,1 % des Québécoises.

Si l'on fait abstraction des Nord-Côtières qui ne disposent d'aucun revenu, 58,4 % des femmes de la région reçoivent moins de 20 000 \$ par an, comparativement 54,4 % des Québécoises. À l'inverse, 13,4 % des femmes de la région ont un revenu moyen de plus de 35,000 \$, comparativement à 16,7 % des Québécoises.

SANTÉ PHYSIQUE ET MENTALE

Pour la période 1994-1998, sur la Côte-Nord, l'espérance de vie des femmes et des hommes à la naissance était moins élevée qu'au Québec. D'ailleurs, pour la même période, davantage de Nord-Côtières se percevaient en moyenne ou plus mauvaise santé que les Québécoises.

Pour la même période, sur la Côte-Nord, le taux de mortalité est le troisième plus élevé au Québec. Par contre, les mortalités par tumeur (266 p. contre 220 p. 100 000) et par traumatismes non intentionnels (53 p. contre 27 p. 100 000) sont statistiquement plus élevées dans la région. Fait à noter, l'examen du taux ajusté de cancer chez les femmes pour 1994-1998 nous révèle que les Nord-Côtières se classent malheureusement au premier des régions du Québec sur ce plan (406 contre 372 p. 100,000) et le premier qui vient en tête de liste est le cancer du sein.

Quand à la détresse psychologique, elle est en nette croissance par rapport à la dernière décennie à cause notamment, de la surcharge de travail des femmes, de la conciliation famille travail, de la prise en charge des proches par les femmes (aidantes naturelles) et du stress relié aux coupures notamment dans le système de santé.

VIOLENCE

Comme partout ailleurs au Québec, les femmes, sur la Côte-Nord, sont victimes de violence conjugale mais, le taux représente 86,4 % comparativement à 84,6%, ce qui est supérieur à l'ensemble du Québec.

Il en va de même pour les agressions à caractère sexuel dont le CALACS qui a vu ses demandes en lignes augmenter de 273 %.

La violence sous toutes ses formes est omniprésente sur la Côte-Nord. Cela est dû en partie à l'isolement de la population et à l'éloignement des centres urbains.

PARTICIPATION DES FEMMES AU POUVOIR

En 2003, un secteur se démarque par une proportion élevée de femmes, soit le Forum jeunesse (60 % en Côte-Nord c. 53 % au Québec) qui enregistre le plus haut taux de présence féminine à son conseil d'administration.

Par contre, le monde municipal s'avère être celui où les femmes sont proportionnellement le moins nombreuses, particulièrement au poste de mairesse où elles n'occupent que 6,5 % des sièges contre 11 % au Québec. La situation est préoccupante compte tenu de la mise en place des CRÉ, issue de la loi 34 créant le ministère du Développement économique régional et de la recherche (MDERR), qui sont constituées en grande partie d'élus municipaux. La CRÉ (conférence régionale des élus) a remplacé, le 1^{er} avril dernier, le CRD. En septembre 2004, les femmes y occupent 28,6 % des sièges réservés aux élus et 42,9 % de ceux destinés à la société civile, pour une participation de 7 femmes sur 21 sièges, soit 33,3 %.

Étant donné cet état de fait, il sera impératif de tout mettre en œuvre, en 2005, pour faciliter l'entrée de plus de femmes en politique municipale active afin d'obtenir une meilleure équité de représentation et ainsi mieux refléter, dans la gouvernance régionale, le portrait démographique régional ainsi que la culture nord-côtière.

CONSTAT

À la lecture des données mentionnées plus haut, force nous est de réaliser que, dans quelle sphère que ce soit, l'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être atteinte sur la Côte-Nord.

Nous pouvons même constater un net recul par rapport à ce que nous avons avant. Notamment pour la représentativité à la CRÉ, en 2003 avec le CRD nous avions un siège condition féminine au conseil d'administration et également au comité exécutif et une politique d'équité de représentation avait été acceptée par les membres avec pour objectif l'atteinte de l'égalité de représentation. Maintenant, tout est à recommencer et à renégocier.

Il en est de même dans d'autres secteurs comme les CLD par exemple, où il y a eu une baisse de représentativité féminine puisque les conseils d'administration des CLD sont nommés par les MRC et qu'il y a un faible pourcentage de mairesses élues sur la Côte-Nord (6,5 %).

Pour ce qui est de l'agence de santé et services sociaux qui est un organisme régional, l'atteinte de l'équité de représentation est quasi assurée puisque les membres du conseil d'administration sont

nomméEs par le ministre de la santé. Mais il en va tout autrement pour les réseaux locaux de services, qui, eux, n'ont pas la même obligation.

NOS RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATION :

1. La nécessité d'une analyse sexospécifique

Pour qu'un jour l'égalité entre les femmes et les hommes soit obtenue, nous recommandons au gouvernement que tous les ministères appliquent le principe de l'analyse différenciée selon les sexes.

"Une démarche fondée sur les différences entre les sexes assure que, dans l'élaboration, l'analyse et l'application des politiques, on tienne compte de la différence entre les sexes, soit de la nature des relations entre les hommes et les femmes, ainsi que des réalités sociales, de leurs attentes et des circonstances financières différentes des femmes et des hommes. On reconnaît aussi que certaines femmes peuvent être encore plus désavantagées que d'autres en raison de leur race, leur couleur, leur orientation sexuelle, leur situation socio-économique, leur origine régionale, leur capacité ou leur âge. Une analyse comparative entre les sexes respecte la diversité et en tient compte." (Référence : Condition féminine Canada, (1995), *À l'aube du XXI^e siècle : Plan fédéral pour l'égalité des sexes*. Ottawa, CFC, par.23.)

Les gouvernements provinciaux et le gouvernement fédéral se sont engagés à évaluer l'impact de leurs lois et de leurs politiques sur les femmes, au moyen d'une analyse sexospécifique et ceci depuis 1995. À "élaborer, revoir et faire respecter les lois et procédures visant à interdire et à éliminer toutes les formes de discrimination à l'endroit des femmes et des filles". Nous nous attendons donc qu'ils mettent en pratique leurs engagements.

RECOMMANDATION :

2. La mise en place d'une politique en condition féminine

Il est à noter que si la région peut jouer un rôle majeur pour corriger les inégalités qui existent entre les femmes et les hommes, cela ne va pas toujours de soi. Le gouvernement central conserve une responsabilité cruciale à cet égard. Il lui revient donc par l'adoption notamment, d'une politique globale et d'un plan d'action en condition féminine et dans divers autres domaines de donner des directives claires à ses homonymes en région de façon à ce qu'ils puissent travailler à promouvoir l'égalité entre les sexes et en les outillant de façon à ce qu'ils obtiennent des résultats probants. Il est certain que cela demeure un travail de longue haleine et fragile. Mais si nous travaillons ensemble à obtenir cet objectif, nous créerons un monde où il sera bon vivre en toute justice sous le signe de l'égalité et l'équité.

RECOMMANDATION :

3. Le maintien du Conseil du Statut de la femme

Afin de s'assurer que tous travaillent dans la même direction pour promouvoir, le Conseil du statut de la femme joue un rôle prépondérant comme aviseur du gouvernement. Pour ce faire, tant que l'égalité entre les hommes et les femmes n'est pas encore atteinte, nous jugeons essentiel de maintenir cette instance. Il en va de même pour les répondantes régionales. Que feraient les femmes sans cette instance pour les soutenir dans leurs démarches vers l'obtention de l'égalité? Il est à noter que les problèmes des hommes ne relèvent pas du Conseil du Statut de la femme ou du Secrétariat à la condition féminine car ils ne résultent pas d'une discrimination basée sur le sexe. C'est pourquoi nous jugeons essentiel de maintenir le Conseil du statut de la femme dans sa forme actuelle et ses bureaux en région et de lui octroyer les argentés nécessaires à son fonctionnement en respectant les effectifs qui leur sont déjà dévolus, voire à les augmenter pour notre région, compte tenu de la diversité des dossiers et du territoire à couvrir.

RECOMMANDATION :

4. Le maintien du Secrétariat à la condition féminine et la nomination d'une ministre de la condition féminine

Depuis quelques décennies, les conditions de vie des Québécoises et des Nord-Côtières se sont améliorées. Ceci a été rendu possible grâce aux luttes acharnées des groupes de femmes et des femmes du Québec et de la Côte-Nord. Soyons fières et fiers de ce que ces femmes ont gagné de peine et de misère pour améliorer leur quotidien. Mais, les acquis sont fragiles et les reculs sont plus vites obtenus que les avancées. C'est pourquoi, nous demandons une ministre nommée (un ministère à la condition féminine associé à un budget afin que soient respectés dans chacun des ministères les efforts pour l'obtention de l'égalité) ainsi qu'une personne responsable de la condition féminine dans chacun des ministères. Nous réclamons aussi le maintien et la bonification du programme «À égalité pour décider» lequel devra de s'adresser aux femmes.

CONCLUSION

Dans notre mémoire, nous avons traité seulement quelques-unes des questions importantes pour les femmes dans le contexte de cette consultation concernant l'égalité entre les hommes et les femmes.

La discrimination sexuelle et les effets cumulés des inégalités créent et perpétuent l'inégalité des femmes au sein de notre région. Voilà pourquoi il faut des mécanismes pour soutenir les femmes dans leur démarches pour l'obtention de l'équité et de l'égalité, la mise en place d'une analyse sexospécifique, la mise en place d'une politique et d'un plan d'action en condition féminine jusqu'à l'obtention de l'équité de représentation dans les lieux de pouvoir, l'équité salariale et dans toutes les sphères où il existe encore des injustices et des inégalités basées sur le sexe. Les femmes forment plus de 52 % de la population québécoise, pourquoi n'auraient-elles pas au moins 50 % des acquis ?

Pour atteindre cet objectif, le gouvernement se doit de mettre en place des mesures incitatives et des mécanismes de suivi pour inciter les diverses parties en cause à travailler de concert afin d'obtenir le plus rapidement possible l'atteinte de l'égalité.

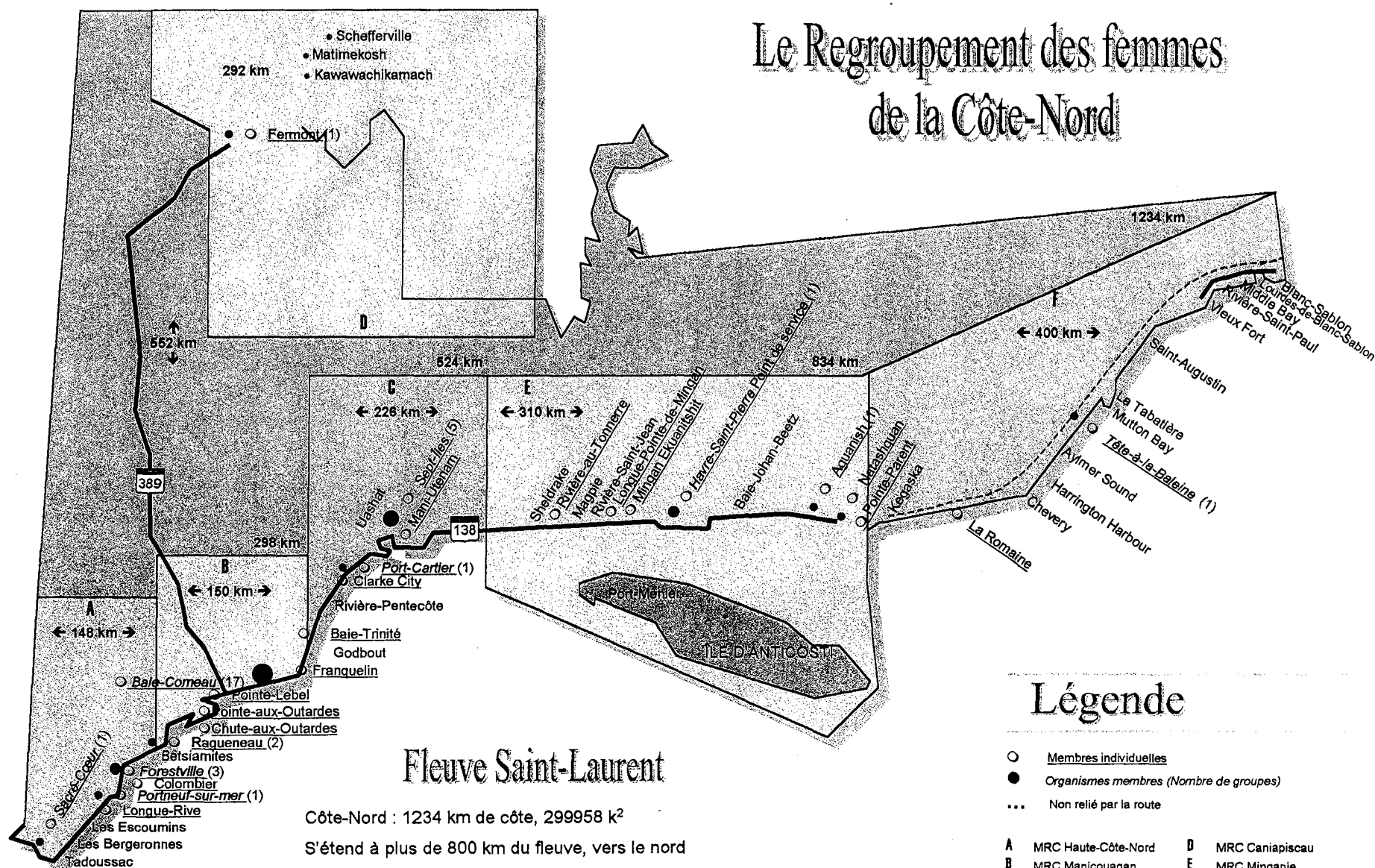
La population ne pourra que bénéficier de cet état de fait.

Regroupement des femmes de la Côte-Nord
767, rue De Puyjalon, Baie-Comeau, Qc, G5C 1M9
Téléphone : 418-589-6171,
Télécopieur : 418-295-3663, Sans frais : 1-877-902-6171
Adresse électronique : rfcn@globetrotter.net

¹ Avis du Conseil du Statut de la femme

² Avis du Conseil du Statut de la femme

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord



Légende

- Membres individuelles
- Organismes membres (Nombre de groupes)
- ... Non relié par la route

A	MRC Haute-Côte-Nord	D	MRC Caniapiscau
B	MRC Manicouagan	E	MRC Minganie
C	MRC Sept-Rivières	F	Basse-Côte-Nord

Portneuf-sur-Mer, le 16 décembre 2004

Me Denise Lamontagne, avocate,
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-LeMay, 1035, rue des Parlementaires 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Appui au mémoire la Commission des affaires sociales sur
le document intitulé "Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les
femmes et les hommes".**

Me Lamontagne,

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord désire présenter un mémoire à la Commission des affaires sociales sur le document intitulé «Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN) existe depuis 1984. Il est issu de la volonté des nord-côtières de se concerter et de se réseauter. C'est un organisme féministe et communautaire à vocation régionale. Par ses actions, il veut défendre, soutenir et revendiquer les droits et libertés des femmes de la Côte-Nord ; les sensibiliser et les outiller à leurs droits, obligations et responsabilités face aux différentes structures de la société ; initier les actions à partir de l'expertise de ses membres ; favoriser et créer un lieu d'échange et d'information entre les femmes de la Côte-Nord et privilégier la mise en commun de l'expertise de chacune ; soutenir la concertation des femmes et des groupes de femmes des différents milieux ; pallier à l'éloignement des grands centres en assurant une représentation régionale et nationale des femmes de la Côte-Nord auprès des différents paliers gouvernementaux et mouvements nationaux des femmes ; supporter les actions des groupes de femmes souhaitant mettre sur pied des projets d'amélioration des conditions économiques et sociales des femmes de la Côte-Nord ; se procurer, aux fins mentionnées ci-dessus, des fonds ou autres biens par voie de souscriptions publiques.

Compte tenu

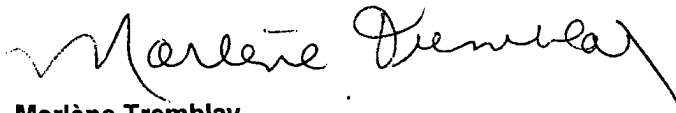
- o que le territoire est très grand (299958 k², 1234 k de côte;
- o que les villes et villages ne sont pas tous reliés par la route ;

- o que les femmes de plusieurs communautés sont isolées ;

nous appuyons donc les recommandations faites par le Regroupement des femmes de la Côte-Nord, c'est-à-dire :

1. La nécessité d'une analyse sexospécifique
2. La mise en place d'une politique en condition féminine
3. Le maintien du Conseil du Statut de la femme , de ses bureaux régionaux avec des agentes et du personnel de bureau nécessaire au bon fonctionnement de ceux-ci;
4. Le maintien du Secrétariat et d'une ministre responsable de la condition féminine , d'un ministère à la condition féminine associé à un budget réaliste ainsi que du programme «À égalité pour décider», de même que sa bonification afin de répondre aux besoins réels des femmes du Québec.

Nous espérons que vous tiendrez compte de ces commentaires et prions d'agréer, Me Lamontagne, nos salutations distinguées.



Marlène Tremblay
Centre Action-Info-Femmes
Membre du Regroupement des femmes de la Côte-Nord
311 principale, Portneuf-sur-Mer GOT IPO

Baie-Comeau, le 17 décembre 2004

Me Denise Lamontagne, avocate,
Secrétaire de la Commission des affaires sociales
Édifice Pamphile-LeMay, 1035, rue des Parlementaires 3e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

**Objet : Appui au mémoire la Commission des affaires sociales sur
le document intitulé "Vers un nouveau contrat social pour l'égalité entre
les femmes et les hommes".**

Me Lamontagne,

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord désire présenter un mémoire
à la Commission des affaires sociales sur le document intitulé «Vers un
nouveau contrat social pour l'égalité entre les femmes et les hommes. »

Le Regroupement des femmes de la Côte-Nord (RFCN) existe depuis 1984.
Il est issu de la volonté des nord-côtières de se concerter et de se
réseauter. C'est un organisme féministe et communautaire à vocation
régionale. Par ses actions, il veut défendre, soutenir et revendiquer les
droits et libertés des femmes de la Côte-Nord ; les sensibiliser et les outiller
à leurs droits, obligations et responsabilités face aux différentes structures
de la société ; initier les actions à partir de l'expertise de ses membres ;
favoriser et créer un lieu d'échange et d'information entre les femmes de la
Côte-Nord et privilégier la mise en commun de l'expertise de chacune ;
soutenir la concertation des femmes et des groupes de femmes des
différents milieux ; pallier à l'éloignement des grands centres en assurant
une représentation régionale et nationale des femmes de la Côte-Nord
auprès des différents paliers gouvernementaux et mouvements nationaux
des femmes ; supporter les actions des groupes de femmes souhaitant
mettre sur pied des projets d'amélioration des conditions économiques et
sociales des femmes de la Côte-Nord ; se procurer, aux fins mentionnées ci-
dessus, des fonds ou autres biens par voie de souscriptions publiques.

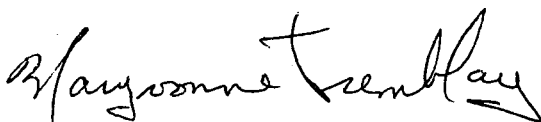
Compte tenu

- o que le territoire est très grand (299958 k², 1234 k de long ;
- o que les villes et villages ne sont pas tous reliés par la route ;
- o que les femmes de plusieurs communautés sont isolées ;

nous appuyons donc les recommandations faites par le Regroupement des femmes de la Côte-Nord, c'est-à-dire :

1. La nécessité d'une analyse sexospécifique
2. La mise en place d'une politique en condition féminine
3. Le maintien du Conseil du Statut de la femme , de ses bureaux régionaux avec des agentes et du personnel de bureau nécessaire au bon fonctionnement de ceux-ci;
4. Le maintien du Secrétariat et d'une ministre responsable de la condition féminine , d'un ministère à la condition féminine associé à un budget réaliste ainsi que du programme «À égalité pour décider», de même que sa bonification afin de répondre aux besoins réels des femmes du Québec.

Nous espérons que vous tiendrez compte de ces commentaires et prions d'agréer, Me Lamontagne, nos salutations distinguées.



Maryvonne Tremblay
Calacs Région Côte-Nord

Membre du Regroupement des femmes de la Côte-Nord